

# **FORMATION INITIALE DES**

# **SAUVETEURS SECOURISTES DU TRAVAIL**

Réf: SSTAF-SC-01  
MAJ : 18/11/23

## **Objectifs de la formation et compétences visées**

A l'issue de cette formation, l'apprenant doit être capable de :

- Intervenir face à une situation d'accident du travail (Domaine de Compétence 1).
- Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise (Domaine de compétence 2).

Les sujets développés lors de la formation à la prévention des risques professionnels rendent le sauveteur secouriste du travail plus conscient des causes de l'accident, plus motivé à adopter un comportement préventif. Il contribue ainsi à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise et pourra, le cas échéant, apporter son concours à la rédaction du document unique concernant l'évaluation des risques, mais également faire remonter les informations nécessaires à son actualisation.

## **Modalités de suivi et d'exécution de la formation**

- Le formateur évalue les acquis des apprenants (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement oral et de mise en situation tout au long de la formation et consigne les résultats sur une fiche d'évaluation formative standardisée.
- En vue de l'obtention du certificat de sauveteur secouriste du travail, deux épreuves certificatives sont organisées, en fin de formation, de façon à permettre une évaluation distincte de chaque compétence. Le certificat est obtenu dès lors que l'apprenant a suivi la totalité de la formation et qu'il satisfait aux deux épreuves certificatives dans leur totalité.
- Une attestation de fin de formation est remise à l'apprenant à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.
- Un certificat SST (modèle national) est édité au nom du titulaire via l'outil de gestion national FORPREV et lui est envoyé.

## **Méthodes pédagogiques, techniques et d'encadrement mobilisées et informations complémentaires**

### **CODES DE LA FORMATION**

- Formacode 42829 –Sauvetage Secourisme du Travail.
- NSF 344 –Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et sécurité).

---

## **TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANT L'ACTION DE FORMATION**

- **Formation à la sécurité** : Articles L4121-1 à 3, L4141-2, R4141-3, R4141-13 et R4141-17 à 20 du Code du Travail

- **Matériels de premiers secours et secouristes** : Articles R4224-14 à R4224-16 du Code du Travail
- **SST** : Document de référence et FAQ SST de l'INRS.

---

## **MOYENS D'ENCADREMENT**

- Equipe pluridisciplinaire de formateurs SST certifiés par l'INRS
- Formateur de formateurs SST certifié par l'INRS
- Responsable pédagogique
- Service administratif
- Service qualité
- Service relations clients

## **MOYENS PEDAGOGIQUES**

- Installations nécessaires : salle de réunion, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable
- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet
- Formateurs titulaires de l'attestation « Acquérir les bases en prévention des risques professionnels »
- Formateurs titulaires du certificat « Formateur SST » ou « Formateur de Formateurs SST » en cours de validité
- Supports d'animation pédagogique, utilisés en vidéo-projection
- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation
- Outils pédagogiques (PAP SST & PI SST) et matériel de simulation et d'apprentissage (mannequins de secourisme, défibrillateur de formation, outils factices...)
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des apprenants représentent 50 à 60 % du temps de formation

---

## **MOYENS TECHNIQUES**

- Point d'eau courante accessible à proximité pour la réalisation de gestes de secours

### **Accessibilité Handicap**

Aptitude physique pour réaliser les divers gestes de secours. Les gestes de secours ne doivent pas être effectués de manière « parfaite » pour obtenir son certificat SST, par conséquent un handicap ne sera pas un frein à la formation.

### **Programme de la formation**

#### **Enseignements théoriques (savoirs) et pratiques (savoir-faire) :**

- **Domaine de compétence 2** : Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise
  - Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
  - Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail

- Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention
- **Domaine de compétence 1** : Intervenir face à une situation d'accident du travail
  - Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours de l'entreprise
  - Protéger de façon adaptée
  - Examiner la victime
  - Garantir une alerte favorisant l'arrivée des secours adaptés au plus près de la victime
  - Secourir la victime de manière appropriée
    - Secourir 1 : La victime saigne abondamment
    - Secourir 2 : La victime s'étouffe
    - Secourir 3 : La victime se plaint d'un malaise
    - Secourir 4 : La victime se plaint de brûlures
    - Secourir 5 : La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
    - Secourir 6 : La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
    - Secourir 7 : La victime ne répond pas mais elle respire
    - Secourir 8 : La victime ne répond pas et ne respire pas
- Epreuves certificatives des apprenants et Bilan de la formation.

**Public visé** : Tout public

**Nombre de participants** : 4 participants minimum à 10 participants maximum

**Format** : Présentiel

**Prérequis** : Aucun prérequis spécifique n'est demandé

**Modalités et délai d'accès** : Formation accessible sur mesure en fonction des besoins et disponibilités spécifiques du bénéficiaire

**Modalités d'évaluation** : Cas pratique, Test d'évaluation des compétences

**Rythme** : Certificat SST valable 24 mois. La prolongation de ce certificat est conditionnée par le suivi d'un stage de MAC SST tous les 24 mois d'une durée de 7 h, ainsi qu'à la réussite aux épreuves certificatives

**Tarif** : Nous consulter mail à [formations@sstaf.fr](mailto:formations@sstaf.fr)

**Durée** : 14 heures (2 jours). Il convient d'ajouter, le cas échéant, le temps nécessaire pour traiter les risques spécifiques de l'entreprise ou de la profession (à voir avec le médecin du travail).